

délibération :  
D\_2024\_3\_1

L' an deux mille vingt quatre, le lundi 24 juin à 19 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle du Conseil Municipal, Rue Mélignon à CHOUILLY, sous la présidence de Monsieur HOSTOMME Jacques, Le Maire.

Nombre de conseillers en  
exercice : 14

Date de convocation du : 17 Juin 2024

Présents : 12

**Présents** : Monsieur HOSTOMME Jacques, Madame BOUTILLAT Martine, Monsieur VAZART Jean-Pierre, Madame FOY Marie-Odile, Monsieur GENET Antoine, Monsieur GILLET Ludovic, Monsieur ROUSSEL Jean-Luc, Madame CHAMPION CONEJO BUCIO Clémence, Madame PORTALURI Célia, Madame JACQUES Elodie, Madame GODARD Elisabeth, Madame DEVANLAY Armelle

Votants : 14

**Objet : Nouveau débat sur  
le PADD - Projet  
d'Aménagement  
Développement Durable**

**Pouvoirs** :

Monsieur LEGRAS Jean-Frédéric a donné pouvoir à Antoine Genet  
Madame LAURENT Bénédicte a donné pouvoir à Marie-Odile Foy

**Absent(s)** :

**Excusé(s)** : Monsieur LEGRAS Jean-Frédéric, Madame LAURENT Bénédicte

**Secrétaire de Séance** : Madame Clémence CHAMPION CONEJO BUCIO

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble du Conseil Municipal que le Projet d'Aménagement et de Développement Durables a fait l'objet d'un premier débat le 3 juillet 2023 au sein du Conseil Municipal. Les orientations suivantes ont été retenues

**Diversifiant son offre de logement pour :**

- . répondre au vieillissement des habitants ;
- . maintenir et accueillir les jeunes ménages,
- . organiser l'accueil des nouveaux habitants

**Organisant l'offre économique avec pour objectifs :**

- . le maintien des activités économiques locales présentes et leur développement ;
- . le développement des commerces et services

**Portant cette politique d'aménagement du territoire à travers des objectifs de maintien des qualités des paysages urbains et naturels, de renforcement de la mobilité ainsi que par la prise en compte des risques en amont des démarches d'aménagements.**

Lors du 1er débat un objectif d'accueil de 70 logements avait été envisagé pour un seuil de population d'environ 1 130 habitants.

Au fur et à mesure de l'état d'avancement des travaux, cet objectif a été revu légèrement à la hausse en cohérence avec les orientations du Schéma de Cohérence Territoriale d'Épernay et du Programme Local de l'Habitat. Le parti d'aménagement retenu par les élus à l'horizon 2035, prévoit la création d'environ 80 logements pour atteindre une population communale de 1 150 habitants.

Pour satisfaire cet objectif, plusieurs orientations ont donc été définies :

Privilégier le renouvellement urbain par le comblement des dents creuses tout en prenant en compte la rétention foncière,

Définir de nouvelles zones d'extension à vocation principale d'habitat dans la continuité du bourg

Le conseil municipal ayant débattu, il en ressort les éléments suivants :

M. Antoine Genet et Mme Martine Boutillat étant concernés par des propriétés comprises dans les zones du PADD, n'ont pas pris part au vote.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

Envoyé en préfecture le 25/06/2024

Reçu en préfecture le 25/06/2024

Publié le

ID : 051-215101437-20240624-08S20240624D001-DE

Emet un avis favorable sur le projet présenté avec 1 voix contre, 11 voix pour  
Le Maire,

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le
ID : 051-215101437-20240624-08S20240624D001-DE

**Pour : 11 Contre : 1 Abstention : 0**

Emis le 24/06/2024, transmis en sous-préfecture et  
rendu exécutoire le

Le Maire,  
Jacques HOSTOMME

Département de la Marne

-----  
Arrondissement  
d'Epervay  
-----

Commune de Chouilly

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHOUILLY**

**délibération :**  
**D\_2024\_3\_2**

L' an deux mille vingt quatre, le lundi 24 juin à 19 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle du Conseil Municipal, Rue Mélignon à CHOUILLY, sous la présidence de Monsieur HOSTOMME Jacques, Le Maire.

Nombre de conseillers en  
exercice : 14

Date de convocation du : 17 Juin 2024

Présents : 12

**Présents :** Monsieur HOSTOMME Jacques, Madame BOUTILLAT Martine, Monsieur VAZART Jean-Pierre, Madame FOY Marie-Odile, Monsieur GENET Antoine, Monsieur GILLET Ludovic, Monsieur ROUSSEL Jean-Luc, Madame CHAMPION CONEJO BUCIO Clémence, Madame PORTALURI Célia, Madame JACQUES Elodie, Madame GODARD Elisabeth, Madame DEVANLAY Armelle

Votants : 14

**Objet : Devis toitures salle  
des fêtes**

**Pouvoirs :**

Monsieur LEGRAS Jean-Frédéric a donné pouvoir à Antoine Genet  
Madame LAURENT Bénédicte a donné pouvoir à Marie-Odile Foy

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :** Monsieur LEGRAS Jean-Frédéric, Madame LAURENT Bénédicte

**Secrétaire de Séance :** Madame Clémence CHAMPION CONEJO BUCIO

Monsieur le maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de faire réaliser la réfection complète des deux toitures terrasses de la salle des fêtes en raison d'infiltrations fréquentes et de détérioration des toitures initiales. Il présente les devis des trois entreprises consultées.

- SAS VISSE père et Fils qui n'a pas souhaité faire de proposition

- CARON COUVERTURE de Bezu Saint Germain avec une proposition à 138 916€ ht avec un délai de réalisation en février 2025

- SOPREMA de Reims avec une proposition à 128 009.06€ ht avec un délai de réalisation en octobre 2024

Le Maire précise que la méthode de travail et les matériaux proposés sont identiques dans les deux propositions.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents de retenir le devis de la société SOPREMA pour un montant de 128 009.06€ ht

**Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0**

Emis le 24/06/2024, transmis en sous-préfecture et  
rendu exécutoire le

Le Maire,

Jacques HOSTOMME

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le
ID : 051-215101437-20240624-08S20240624D002-DE

délibération :  
D\_2024\_3\_3

L' an deux mille vingt quatre, le lundi 24 juin à 19 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle du Conseil Municipal, Rue Mélinon à CHOUILLY, sous la présidence de Monsieur HOSTOMME Jacques, Le Maire.

Nombre de conseillers en  
exercice : 14

Date de convocation du : 17 Juin 2024

Présents : 12

**Présents** : Monsieur HOSTOMME Jacques, Madame BOUTILLAT Martine, Monsieur VAZART Jean-Pierre, Madame FOY Marie-Odile, Monsieur GENET Antoine, Monsieur GILLET Ludovic, Monsieur ROUSSEL Jean-Luc, Madame CHAMPION CONEJO BUCIO Clémence, Madame PORTALURI Célia, Madame JACQUES Elodie, Madame GODARD Elisabeth, Madame DEVANLAY Armelle

Votants : 14

**Objet : Système  
d'informations  
géographiques (SIEM)**

**Pouvoirs :**

Monsieur LEGRAS Jean-Frédéric a donné pouvoir à Antoine Genet  
Madame LAURENT Bénédicte a donné pouvoir à Marie-Odile Foy

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :** Monsieur LEGRAS Jean-Frédéric, Madame LAURENT Bénédicte

**Secrétaire de Séance :** Madame Clémence CHAMPION CONEJO BUCIO

M le Maire présente au conseil municipal le nouveau service du SIEM à savoir la mise à disposition d'un Système d'Information Géographique (SIG) comprenant des données consultables (cadastre hors données MAJICS, données d'urbanisme, etc...) mais aussi des modules en option comme le cimetière.

Concernant le module cimetière, il permet de gérer l'intégralité des sépultures en répondant totalement aux lois en vigueur. Ces données s'appuient sur un plan interactif qui permet d'accéder aux données d'une concession par méthode géographique. Des outils de requêtes sont à disposition pour interroger la base de données (exemple : liste des concessions à renouveler).

Il présente le catalogue de service proposé par le SIEM avec les coûts des prestations et propose que la commune opte pour :

- Le SIG en consultation
- Le module cadastre avec les fichiers Majics associés

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer à ce service. (SIG en consultation et module cadastre avec les fichiers Majics associés).

Il autorise le Maire à signer la convention avec le SIEM, à effectuer les démarches nécessaires et signer tous documents utiles à l'aboutissement de ce projet.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 24/06/2024, transmis en sous-préfecture et  
rendu exécutoire le

Le Maire,

Jacques HOSTOMME

Envoyé en préfecture le 25/06/2024

Reçu en préfecture le 25/06/2024

Publié le

ID : 051-215101437-20240624-08S20240624D003-DE

Département de la Marne

-----  
Arrondissement  
d'Epernay  
-----

Commune de Chouilly

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHOUILLY**

**délibération :**  
**D\_2024\_3\_4**

L' an deux mille vingt quatre, le lundi 24 juin à 19 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle du Conseil Municipal, Rue Mélignon à CHOUILLY, sous la présidence de Monsieur HOSTOMME Jacques, Le Maire.

Nombre de conseillers en  
exercice : 14

Date de convocation du : 17 Juin 2024

Présents : 12

**Présents** : Monsieur HOSTOMME Jacques, Madame BOUTILLAT Martine, Monsieur VAZART Jean-Pierre, Madame FOY Marie-Odile, Monsieur GENET Antoine, Monsieur GILLET Ludovic, Monsieur ROUSSEL Jean-Luc, Madame CHAMPION CONEJO BUCIO Clémence, Madame PORTALURI Célia, Madame JACQUES Elodie, Madame GODARD Elisabeth, Madame DEVANLAY Armelle

Votants : 14

**Objet : Cession de terrain  
à titre gracieux rue Dom  
Pérignon**

**Pouvoirs** :

Monsieur LEGRAS Jean-Frédéric a donné pouvoir à Antoine Genet  
Madame LAURENT Bénédicte a donné pouvoir à Marie-Odile Foy

**Absent(s)** :

**Excusé(s)** : Monsieur LEGRAS Jean-Frédéric, Madame LAURENT Bénédicte

**Secrétaire de Séance** : Madame Clémence CHAMPION CONEJO BUCIO

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'un bornage a été réalisé le 13 octobre 2022 par le géomètre Herrmann dans le cadre de la délimitation de la parcelle sise 19, rue Dom Pérignon à Chouilly, cadastrée section Z 905 et appartenant à l'indivision Charlene Pétret et Richard Delahaie.

La délimitation a permis de mettre en évidence une discordance entre la limite foncière de la propriété et la limite de fait de la voie publique. Une régularisation est nécessaire par un acte de cession à titre gratuit avec les riverains concernés.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents :

- d'accepter le procès verbal de bornage et de reconnaissance des limites établi par Bruno Hermann, géomètre en date du 13 octobre 2022

- autorise le maire à signer l'acte de cession de la parcelle Zn°905p1 qui sera établi par maître Benoît MOITTIE, notaire à Epernay.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 24/06/2024, transmis en sous-préfecture et  
rendu exécutoire le

Le Maire,

Jacques HOSTOMME

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 051-215101437-20240624-08S20240624D004-DE